

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence : 11 avril 2020

Présidence : Didier **MARCHAND**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marie-Laure **BRUNAUD**, Laurent **BOUVET**, Joseph **BURDIN**, Marie-Antoinette **CANU**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Marc **FAYET**, Claire **FLORET**, Stéphane **GARCIA**, Catherine **GASTOU**, Jean-Marie **GAUDELET**, Alain **GHILONI**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Jean-Claude **LECLERC**, Philippe **LIMOUSIN**, Joël **MARTINEZ**, Philibert **MOUEZA**, Éric **PIHET**, Denis **REPÉRANT**, Nicolas **ROUGEON**, Nathalie **THIMEL BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Marc **TILLY**, Yannick **TIREL**, Gilles **ZOPPI**, Stéphanie **CATTOEN**, Sandrine **JACQUES**, Jean **PONARD**, Jacky **TARENNE**, Pascal **SERGEANT**, Jean-Claude **ESNAULT**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Sylvain **DUPLOYER** ; Éric **JACOTÉ** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Jean-Michel **RICHEFORT** ; Ludovic **SYLVESTRE**.

Invités présents :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC ; Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	3
II.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
III.	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	5
IV.	ACTUALITÉS LNC – Marc MADIOT	6
V.	FINANCES	7
VI.	DTN.....	9
VII.	ACTIVITÉS SPORTIVES ET DÉLIBÉRATIONS	11
VIII.	RÉFLEXIONS	21
IX.	QUESTIONS DES MEMBRES DU CF.....	22

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

En préambule, le Président salue les membres du Conseil Fédéral présents. Il fait part du décès du père de Sandrine JACQUES, survenu au lendemain du Congrès fédéral. Le Conseil fédéral s'associe à la peine de Sandrine JACQUES et de sa famille.

Dans le contexte actuel, l'organisation de ce Conseil Fédéral a semblé importante afin de conserver la dynamique entamée. Il convient en effet de rester mobilisé afin d'être prêts une fois que l'activité redémarrera.

Chacun des membres du Conseil Fédéral s'inquiète sans doute pour la reprise du sport, ainsi que pour le financement de l'activité qui risque d'être fortement impactée. Le modèle économique mis en place est en effet lié à l'évènementiel. Il importe donc de parvenir à réagir tout en faisant preuve de solidarité dans ces moments difficiles. Le Président tient également à remercier le Bureau exécutif, ainsi que les salariés de la Fédération Française de Cyclisme qui parviennent à faire face dans le contexte actuel.

Le Président propose enfin que l'approbation du PV du précédent Conseil Fédéral intervienne ultérieurement, le jour où le Conseil Fédéral se tiendra en présentiel.

Michel CALLOT remercie le Président d'avoir accepté que cette séance se tienne en visioconférence. Il se félicite d'ailleurs qu'autant de membres soient présents, ce qui est le signe de leur bonne santé. Michel CALLOT a en outre une pensée toute particulière pour Éric MEINADIER, le médecin de la Fédération Française de Cyclisme, qui est actuellement fortement mobilisé.

Les circonstances actuelles sont très particulières puisqu'à la fin du précédent Congrès fédéral, Michel CALLOT avait ressenti une dynamique favorable ainsi qu'une volonté d'avancer sur un certain nombre de projets. Malheureusement, le pays s'est ensuite brutalement arrêté. Dans ce contexte, la ligne de conduite de la Fédération Française de Cyclisme s'est basée sur les informations communiquées par les autorités ainsi que sur les décisions gouvernementales d'ordre général s'appliquant au sport notamment.

Par ailleurs, la réunion de ce jour est la marque d'une forte solidarité qui sera plus que jamais essentielle au vu du contexte difficile que traverse le pays. Il convient ainsi que chaque élu fédéral puisse être en capacité de relayer la volonté exprimée consistant à conserver la dynamique entamée. Il convient également de tout faire pour que le cyclisme ait une place dans le pays et préserve ses chances de rester un sport majeur en France.

Michel CALLOT précise que la ligne choisie par le Bureau exécutif consiste à mener à bien ce qui doit l'être, malgré l'aléa qui pèse sur les actions menées actuellement. Il tient ici à souligner la qualité du relais assuré par les comités régionaux. La Fédération Française de Cyclisme a donc adopté des dispositions afin d'assurer la continuité de la gouvernance et du fonctionnement du siège fédéral, action relayée ensuite au sein des comités régionaux. Un travail permanent est également mené concernant les

calendriers, ainsi que les mesures financières d'urgence à prendre pour la suite. Enfin, il importe dans le contexte actuel de communiquer.

Pour autant, il convient de garder à l'esprit que l'heure est grave pour les structures fédérales, pour certains clubs en difficultés, ainsi que pour certains comités départementaux ou comités régionaux. L'environnement reste en effet très incertain, ce qui pèse sur les différentes activités de la Fédération Française de Cyclisme, le calendrier de ses manifestations ainsi que ses organisations. Dans ce contexte, il est nécessaire de se projeter afin de pouvoir reconstruire un modèle qui permette de surmonter cette crise. Chacun doit comprendre que la solidarité permettra de faire face et de faire en sorte que l'activité cycliste conserve sa dynamique ou se crée de nouvelles opportunités dans les mois qui suivront cette crise.

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Rappel des dispositions prises par le BE pour gérer la crise

Cellule de crise/adresse dédiée/points réguliers

Point général sur les sujets traités par la cellule de crise + communication FFC

BE hebdomadaire et pouvoir particulier donné au BE pour délibérer en visio

Visio Présidents des comités régionaux

Organisation ressources humaines de la FFC

Michel CALLOT se félicite que le précédent Congrès fédéral ait pu se tenir, compte tenu des circonstances. Malheureusement, le Bureau exécutif suivant s'est tenu dans un tout autre contexte puisqu'il s'agissait de gérer la crise. Il a donc été décidé de mettre en place une cellule de crise qui se réunit régulièrement. Cette dernière est composée d'un pôle dédié aux organisations sportives, d'un pôle dédié au sportif, et d'un pôle finances et RH, ainsi que d'un binôme chargé de la coordination en lien avec le Président de la FF.

Par ailleurs, Michel CALLOT souhaite remercier les membres du Bureau Exécutif qui sont mobilisés en permanence depuis le début de cette crise ainsi que les salariés de la Fédération qui sont dans des situations particulières et différentes selon leur statut. Il rend particulièrement hommage aux directeurs qui sont très fortement mobilisés et tient à remercier l'ensemble des salariés des différentes structures qu'il s'agisse des comités régionaux, des comités départementaux ou des clubs.

Yannick POUHEY ajoute qu'après une période de tâtonnement, cette cellule de crise a finalement atteint "sa vitesse de croisière ». Son objectif était notamment de verrouiller juridiquement l'ensemble des décisions prises dans ce contexte particulier. La Fédération Française de Cyclisme a ainsi essayé de communiquer en s'appuyant sur un soutien juridique solide dans un contexte législatif compliqué. Il a en effet fallu attendre un deuxième décret pour que soient précisées les conditions de la pratique de l'activité physique individuelle, désormais strictement encadrée.

Le vélo n'étant pas évoqué, ceci a donné lieu à de nombreuses interprétations. Le Ministère de l'Intérieur a finalement précisé que le vélo ne devait pas être pratiqué comme une activité de détente, de loisir ou de compétition, position adoptée par la Fédération Française de Cyclisme ensuite. Cette dernière a bien intégré le fait qu'il n'était pas nécessaire de prendre des risques supplémentaires qui pouvaient

potentiellement encombrer les services de secours puisque le vélo peut générer des chutes comme d'autres activités de pleine nature qui pourraient également générer des risques.

Michel CALLOT ajoute que la décision a été prise de réunir le Bureau Exécutif tous les jeudis. Ce rythme permet notamment de conserver le cap adopté tout en s'assurant que le système statutaire de la Fédération Française de Cyclisme ne soit pas bloquant. Dans cette période de crise, un certain nombre de mesures d'urgence doivent en effet être prises. Réunir le Conseil Fédéral ce jour permet d'ailleurs de rester dans cette dynamique. Dans ce contexte, les visioconférences avec les présidents de comités régionaux sont importantes, notamment pour recueillir leurs avis concernant les dispositions que la Fédération Française de Cyclisme souhaite mettre en œuvre.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS présente ensuite les mesures RH adoptées et évoque tout particulièrement le dispositif de chômage partiel. Le 17 mars, le CSE s'est donc réuni et a rendu un avis favorable à la mise en place de ce dispositif. Ensuite, la décision a été prise de fermer le site le 18 mars et de formuler une demande d'autorisation de mise en place du chômage partiel auprès de l'administration. La démarche a été relativement complexe, mais le 3 avril la DIRECCTE a finalement donné son accord à la mise en place rétroactive du chômage partiel à la date du 18 mars.

Un plan de continuité d'activité a également été mis en place par la cellule de crise en coordination avec les directeurs de service. Ce document est mis à jour toutes les deux semaines selon les besoins d'ouverture des services. Le télétravail est en outre mis en place le mardi pour les assistantes et assistants. Pour information, les services sportifs DTN et informatiques sont fermés depuis le 18 mars, tandis que le service comptable a rouvert la semaine précédente à raison d'une journée par semaine. Les autres services sont généralement ouverts tous les mardis.

Chaque mercredi, un COPIL des DAF des fédérations sportives est également organisé avec le CNOSF afin d'échanger sur les différentes pratiques et d'analyser les décrets parus. Des actions externes de communication ont également été menées à destination des comités régionaux, notamment sur le chômage partiel, tandis que des actions internes ont été organisées afin de maintenir la cohésion des équipes. Une visioconférence appelée « *FFC Gardons le contact* » est ainsi organisée depuis le début de la crise.

Gilles DA COSTA précise que les services de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS ont également été mis à profit afin d'informer les comités régionaux des procédures à mettre en œuvre. Parfois, un appui technique était nécessaire.

III. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Report des JO

UCI/Calendrier professionnel

Calendrier des élections

Actions auprès du Ministère et du CNOSF

Michel CALLOT indique que le report des Jeux olympiques à 2021 a été acté, ce qui a une incidence sur le calendrier des élections au sein des Fédérations, dont la

Fédération Française de Cyclisme. Initialement, ces dernières devaient se tenir avant le 31 décembre 2020. Toutefois, ces élections pourraient finalement se tenir entre le 1^{er} novembre 2020 et le 30 avril 2021. Ce calendrier laisserait à la Fédération jusqu'au 11 mars 2021 pour tenir son Assemblée générale électorale. Il conviendrait ainsi de privilégier la tenue d'une seule Assemblée générale, fin février ou début mars et deux possibilités juridiques existent. Soit l'Etat, à travers de nouveaux textes, rendra possible cette solution et annulera les dispositions prises entre temps par les Fédérations, ce qui est peu probable. Soit d'autres modalités, devront être mises en place pour parvenir à tenir une seule Assemblée générale selon un calendrier adéquat. Une solution pourra être trouvée dès lors que les nouveaux textes seront publiés.

Par ailleurs, l'Union Cycliste Internationale (UCI) a accepté la demande de la Fédération Française de Cyclisme de reporter à 2021 les droits à verser par les organisateurs pour les épreuves internationales. Le calendrier du cyclisme sur route professionnel, avec le Tour de France notamment, conditionnera en outre une partie de la recomposition du calendrier ainsi que l'organisation de la saison. Les décisions de l'UCI sont donc très attendues.

La Fédération essaye également d'être la plus active possible auprès du Ministère et du CNOSF notamment afin de faire valoir la sinistralité importante qu'elle subit du fait de son modèle financier. Il convient donc de faire valoir cette particularité et d'essayer d'aider à peser sur les éventuels dispositifs d'accompagnement qui seraient mis en place au bénéfice du sport. La Fédération tente en particulier de travailler sur des sujets repris par l'ensemble du mouvement sportif français : l'extension du Fonds de solidarité aux associations, l'obtention d'une révision des contrats d'assurance et l'obtention d'une position unique du mouvement sportif concernant les demandes de remboursement de licences. Pour cela la FFC participe avec 9 autres Fédérations à la « task force » pilotée par le secrétaire général du CNOSF.

IV. ACTUALITÉS LNC – Marc MADIOT

Marc MADIOT indique que la situation est difficile après 4 semaines de confinement. Au début, il n'y a pas eu de difficultés particulières puisque les équipes se sont accordées pour assurer le versement des salaires du mois de mars. En revanche, la situation se tend en avril. Le chômage partiel est donc activé dans toutes les équipes tandis que la situation se complique notamment avec des partenaires et sponsors d'équipes qui rencontrent des difficultés financières. Si le mois d'avril se passe à peu près normalement du point de vue budgétaire, il convient de s'inquiéter pour le mois de mai et les mois suivants si la situation n'évolue pas. D'énormes difficultés s'annoncent donc en France comme à l'étranger.

Aujourd'hui, la situation est plus que grave et sera très compliquée pour les équipes, surtout s'il n'y a pas de reprise d'activité dans les mois qui viennent. L'organisation du prochain Tour de France est essentielle dans ce contexte et le mieux serait qu'il se tienne. Cette compétition pourra en effet inciter des organisateurs à tenir leurs épreuves alors que les annulations se succèdent actuellement. Ainsi, si le Tour de France se tient, les différentes épreuves permettant de préparer cet événement devront se tenir, notamment le Championnat de France. Les semaines qui viennent seront donc déterminantes et d'ici une quinzaine de jours, Le Président de la LNC

espère disposer d'une véritable orientation de la part d'ASO. Il y aurait d'ailleurs un éventuel réaménagement du calendrier avec l'UCI.

Dans ce contexte, la position de la ligue consiste à ce qu'un maximum de courses puisse se tenir pour un maximum d'équipes et de coureurs au départ.

Un débat a eu lieu afin de savoir si les coureurs pouvaient s'entraîner et Marc MADIOT souhaite rappeler le contexte. Au cours de la première semaine de confinement qui devait durer 15 jours, un retour rapide à l'entraînement des sportifs professionnels était envisagé. Malheureusement, ce confinement a été prolongé et sa durée demeure incertaine. Plus le temps passe, plus longtemps les coureurs seront à l'arrêt et plus il faudra de temps pour maintenir leur forme. Ainsi, il faudrait une dizaine de semaines entre la reprise de l'entraînement, les premières compétitions et le départ du Tour de France. Or, si le confinement s'éternise, la possibilité pour les coureurs d'être compétitifs se réduira. Le comble serait que les coureurs étrangers aient pu continuer de s'entraîner quasiment normalement contrairement aux coureurs français. Il convient donc d'y être vigilant.

Éric PIHET demande si l'utilisation des vélodromes pourrait être une solution afin de faire rouler les coureurs.

Marc MADIOT répond que toutes les solutions sont bonnes à prendre, pour peu qu'il y ait les autorisations nécessaires. Cependant, les faire rouler un par un sur un vélodrome afin de respecter les règles de distanciation sociale semble techniquement compliqué.

Le Président précise que le souhait est de faire en sorte que l'activité reprenne le plus rapidement possible.

Marc MADIOT ajoute que si des coureurs de renom s'expriment dans les médias, il ne faut pas oublier les coureurs moins connus qui vivent avec moins de moyens. Marc MADIOT pense en priorité à ces derniers ainsi qu'aux mécaniciens et aux équipes d'encadrement.

V. FINANCES

Projections sur l'impact financier de la crise pour la FFC (siège et comités régionaux)

Mesures d'urgence mises en œuvre (remboursement organisateurs/suspension des acomptes comités régionaux/paiement ASO+LNC, etc.)

Préparation de mesures de refinancement

Gilles DA COSTA indique que chacun a pu mesurer la gravité de la situation. À l'occasion de son intervention lors de la précédente Assemblée générale, Monsieur DA COSTA avait indiqué que l'année présentait deux risques : la crise du coronavirus et les baisses de licences. Il s'avère que ces deux risques se sont concrétisés. La courbe épidémique, malgré 4 semaines de confinement, n'est que ralentie et le déconfinement sera certainement lent et progressif. Le contexte est donc grave, avec des impacts budgétaires conduisant la Fédération à prendre des mesures.

Grâce au travail mené par les salariés de la Fédération et des comités, les équipes ont estimé les conséquences de cette crise. Les prises de licences sont inachevées et ralenties depuis le mois de mars, tandis que des organisations ont disparu. L'ensemble des segments du modèle économique fédéral sont donc affectés, sans compter l'ensemble des impacts en matière de partenariats qui pourraient survenir.

Dans ce contexte, des projections ont été établies en fonction de trois scénarios : l'arrêt des activités jusqu'à la fin du mois d'avril, jusqu'à la fin du mois de mai ou jusqu'à la fin du mois de juin. La première hypothèse qui prévoyait un arrêt de l'activité jusqu'à la fin du mois d'avril est dépassée puisque la Fédération a décidé d'arrêter les épreuves jusqu'au 1^{er} juin. Les estimations conduisent donc à une perte de recettes à fin juin de 1,864 million d'euros pour la Fédération. Cette perte serait de 1,366 million d'euros à fin mai. Pour les comités régionaux, la consolidation des pertes s'établirait à 1,863 million d'euros à fin juin. Il s'agit donc d'une crise de recettes liée à la perte d'activité constatée.

Les impacts de la crise sont très importants, supérieurs à 3 millions d'euros en cumulant les résultats de la Fédération et des comités régionaux, sans qu'il ne soit possible d'en estimer les conséquences pour l'ensemble des comités départementaux et des clubs. La stabilité du système fédéral est donc remise en cause. Face à cette situation, des dispositions ont été prises par la Fédération afin d'offrir de l'oxygène aux clubs et aux comités :

- Remboursements aux organisateurs des acomptes versés pour les épreuves fédérales pour lesquelles ils étaient engagés,
- Suspension des acomptes de prélèvement prévus en direction des comités régionaux,
- Versement de l'ensemble des moyens imaginés dans les conventions ASO non encore versés.

Monsieur DA COSTA tient également à remercier la Ligue pour le versement des aides débloquées pour le cyclisme amateur. L'ensemble de ces dispositions d'urgence permettent de générer de la trésorerie pour les comités qui en auraient besoin et d'éviter d'éventuelles cessations de paiement. Il s'agit donc d'agir en pompier ce qui ne résout pas les situations à plus long terme, surtout si cette crise venait à s'éterniser.

Les équipes se sont donc référées aux dispositions prises par les pouvoirs publics afin d'envisager les conditions du soutien à l'ensemble des structures. Une note intitulée « *mesures financières à mobiliser pendant la crise* » a ainsi été établie. L'enjeu est la pérennité du système fédéral puisque si des associations étaient amenées à disparaître, ce serait un déséquilibre général territorial des activités et de l'accueil des licenciés qui seraient mis en cause. Il convient donc de se référer aux mesures prises en faveur de l'activité économique, dont la Fédération fait partie, même si son statut la met à l'écart des systèmes productifs classiques.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'accepter une logique de dette afin d'assurer la sortie de crise. Les pouvoirs publics offrent ainsi différents outils à mobiliser à des conditions préférentielles sans qu'il ne soit certain qu'elles perdurent dans le temps. Après avoir recouru à des mesures consistant à alléger la masse salariale en recourant au chômage partiel notamment, d'autres outils peuvent être utilisés :

- Un Fonds de Solidarité National a été mis en place par l'Etat, et la grande majorité des structures de la Fédération n'y ont pas droit, en l'état actuel des textes, puisqu'il est ouvert aux entreprises assujetties à l'impôt. Au cas où, des structures qui auraient une raison économique au sens fiscal pourraient se faire connaître. Il conviendrait de rappeler la possibilité de recourir à ce fonds à hauteur de 1.500 euros pour mars et de 1.500 euros pour avril.
- Le Prêt Garanti par l'État est l'outil principal. L'État a en effet décidé de garantir un volume de prêts établis par les banques à hauteur de 330 milliards d'euros. Ce prêt est accessible auprès de l'établissement bancaire de chaque structure et est ouvert aux associations. Il permet une avance de trésorerie limitée à 25% du chiffre d'affaires, ce dernier correspondant au budget déductions faites des subventions perçues. Cette avance de trésorerie est d'une durée d'un an à un taux nul. Seul le coût de la garantie de 0,25% est à régler à l'échéance de l'avance perçue. À l'issue de l'année, cette avance peut être transformée en prêt amortissable sur une durée de 5 ans au taux que l'établissement bancaire consentira au regard de l'état du marché. Les refus seront rares et s'ils survenaient, il serait alors possible de saisir le médiateur du crédit.
- L'apport associatif : le réseau France Active décliné en régions peut, grâce aux dispositifs mis en place dans les régions, procéder à des avances de fonds propres auprès des associations remboursables ensuite. Cet outil pourrait être activé dans un second temps.
- Des communes, des départements ou des régions prennent des mesures de soutien au monde associatif au travers notamment de subventions. Les comités régionaux sont alors à la manœuvre pour répertorier les dispositifs existants afin de soutenir leurs réseaux.
- Dans quelques cas, si ces différentes mesures ne suffisaient pas, il conviendrait alors d'imaginer un système de mutualisation propre au cyclisme qui permettrait de sauver des structures qui seraient encore menacées.

La Fédération recommande donc aux différentes structures d'actionner ces outils, même aux structures qui disposent de réserves. Si la Fédération ne connaît pas encore de problème de trésorerie, d'ici quelques semaines un budget rectificatif sera établi afin de tenir compte des réductions de dépenses qui seront actées. Les équipes travaillent en outre sur le dossier des assurances. En effet, le risque que les assureurs couvrent se réduit sensiblement dans le contexte actuel. Dans ce cadre, les Présidents de comités régionaux ont été invités à produire un état de leur activité comparée entre 2019 et 2020 afin de pouvoir mesurer la perte d'activité ainsi que la perte de risque. L'objectif est de négocier une réduction de la prime d'assurance répercutée ensuite sur l'ensemble des segments fédéraux.

Le Président demande si les comités départementaux peuvent également demander le Prêt Garanti par l'État.

Gilles DA COSTA le confirme et précise que les démarches permettant de bénéficier de ce dispositif peuvent être entamées dès à présent.

VI. DTN

Situation du Haut Niveau

Christophe MANIN indique que depuis la mi-mars, l'ensemble des sportifs des pôles et équipes de France ont rejoint leur domicile. Les entraîneurs ont cependant pu les équiper en matériels afin qu'ils puissent s'entraîner en confinement. Ils les suivent également à distance, tandis qu'un accompagnement psychologique a été mis en place.

Le 24 mars, le report d'un an des jeux Olympiques a été annoncé. Toutefois, la France conserve ses quotas de qualification pour la route et pour la piste. S'agissant des autres disciplines, les nouveaux règlements du CIO sont attendus. Enfin, les championnats de VTT et de BMX ayant été reportés, des incertitudes demeurent concernant le programme international de l'équipe de France.

Mesures d'accompagnement (roulez chez vous/sortie du confinement)

Christophe MANIN précise que les équipes de la DTN ont mis en place un site internet intitulé « *roulez chez vous* » afin d'offrir différents contenus d'entraînements. La fréquentation de ce site a été élevée dès le début de sa mise en ligne et le Directeur Technique National juge qu'il s'agit d'une belle vitrine de la qualité du savoir-faire de la FFC. Par ailleurs, la mise en place sur la plateforme de formation Claroline d'une formation continue à destination des animateurs et entraîneurs fédéraux est à signaler. En outre, les équipes de la DTN ont mis en place des Webinaires sur différentes thématiques. Le 24 avril un contre-la-montre pour tous sera enfin mis en place afin de développer l'activité cyclisme auprès du plus grand nombre. L'objectif est notamment d'améliorer le niveau des coureurs français.

ANS

Christophe MANIN indique que l'ensemble des informations relatives aux subventions prévues par l'Agence Nationale du Sport (ANS) sont accessibles sur le site internet de la Fédération. La FFC gère pour la deuxième année consécutive ces subventions et elle commence à être rôtée. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, la date du retour des dossiers de demandes est cependant repoussée au 8 mai. La commission nationale statuera ensuite les 10 et 11 juin, puis les paiements pourront être activés à partir du mois de juillet. Des subventions sont également prévues pour le soutien à la professionnalisation. Ces dernières pourraient concerner des associations. Pour rappel, ces demandes de subventions sont gérées par les DRAJES.

Philippe LIMOUSIN salue le travail effectué concernant le développement du contre-la-montre et demande si le sujet de la libéralisation des braquets chez les jeunes a avancé.

Christophe MANIN répond par la négative.

Alfred DEFONTIS demande des précisions concernant le pôle outre-mer.

Christophe MANIN précise que les sportifs des pôles sont rentrés à leur domicile tandis que les sportifs d'outre-mer ont rejoint leur famille d'accueil. Ces derniers sont très bien suivis par leurs entraîneurs et responsables de pôle. Les processus de

recrutement sont par ailleurs toujours en cours, et auront lieu à distance compte tenu du contexte.

Jean-Claude LECLERC demande si les dossiers des clubs doivent remonter au comité régional le 8 mai.

Christophe MANIN répond par la négative et précise que le process passe par une plateforme.

Jean-Claude LECLERC suggère de profiter du confinement pour proposer en visioconférence des formations au module d'entraîneurs clubs par exemple.

Christophe MANIN précise que c'est dans cet esprit que différentes formations continues et Webinaires ont été mis en ligne. Certaines formations ont cependant un volet pratique. Elles ne peuvent donc pas être totalement dispensées à distance.

Alfred DEFONTIS indique que la formation dispensée par l'entraîneur national fédéral a dû être interrompue suite au confinement. Toutefois, la dernière journée de formation a pu se dérouler en visioconférence. Les stagiaires ont été très satisfaits et ils passeront prochainement leur examen.

Christophe MANIN remarque que cette crise impose de s'adapter. Les différents outils que la Fédération a mis en place lui permettent de proposer des Webinaires notamment.

Nicolas ROUGEON demande des précisions concernant le contre la montre pour tous. Qu'en est-il de la circulation et de l'équipe paramédicale ?

Christophe MANIN précise que l'organisation simplifiée respectera les RTS.

VII. ACTIVITÉS SPORTIVES ET DÉLIBÉRATIONS

Point par discipline de la recomposition des calendriers à date (avec l'incertitude sur les conditions de sortie de confinement et l'accord actualisé des organisateurs)

Ludovic SYLVESTRE indique que les épreuves officielles de route ont été reportées ou annulées. La coupe de France N1 est tout d'abord évoquée :

- Nantes-Segré prévue le 15 mars 2020 est reportée au 28 juin 2020, et un deuxième report en septembre est envisagé.
- Arbent-Bourg-Arbent prévue le 3 mai 2020 est reportée au 11 octobre 2020.
- Le contre la montre par équipe Trophée Gustave Beignon Thorigny est reporté au 5 septembre 2020.
- Le Tour du Pays de Montbéliard Agglomération est maintenu du 28 au 30 août 2020.
-

Ensuite, la coupe de France N2 est évoquée :

- Bordeaux Saintes a eu lieu le 1^{er} mars 2020,

- Le Chrono 47 est reporté au 26 juillet 2020,
- Le Grand Prix Fenioux est maintenu le 14 août 2020,
- Le Tour de Rhuy est maintenu le 20 septembre 2020.

La coupe de France N3 est également évoquée :

- Vienne Classic a eu lieu le 8 mars 2020,
- Le Grand Prix Cycliste de la Région Sud est annulé,
- Les Boucles de la Marne sont annulées,
- Le Grand Prix de la tomate est prévu le 13 septembre 2020.

Par ailleurs l'ensemble des épreuves de la coupe de France juniors sont annulées. Les coupes de France femme sont en outre évoqués :

- Le Grand Prix de Chambéry prévu le 19 avril 2020 est reporté au 4 octobre 2020 (à confirmer).
- Le Chrono 47 est reporté au 26 juillet 2020,
- Le Tour du Gévaudan est reporté au 27 septembre 2020,
- Le report du Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine est envisagé,
- Le Prix de la ville de Morteau est maintenu le 6 septembre 2020,
- Sud Yvelines Féminine est maintenue le 6 septembre 2020.

Il est espéré que les différents partenaires pourront permettre la réalisation de ces reports compte de la crise économique attendue.

Ludovic SYLVESTRE partage ce point de vue et évoque ensuite les championnats de France route amateurs et professionnels. Ces derniers seront certainement décalés. Par ailleurs, l'UCI souhaite regrouper les championnats nationaux en Europe, 8 jours avant le départ du prochain Tour de France, s'il se tient. Il convient donc d'attendre de connaître la position adoptée. Les championnats de France de l'Avenir prévus début août sont quant à eux maintenus à date.

Les Championnats régionaux sont ensuite évoqués et leur report a été acté à partir du dernier week-end du mois d'octobre. Les comités régionaux sont libres de les organiser fin octobre ou début novembre, ce qui constitue la moins mauvaise des solutions. Enfin, le calendrier fédéral route est évoqué. Il s'avère que le report d'épreuves fédérales est à l'étude. Pour information, un nouveau calendrier numérique des courses pour 2020 sera publié le moment venu. Il sera le plus possible partagé pour l'information des licenciés.

Vincent DEDIEU précise qu'un organisateur a fait part de ses doutes concernant l'organisation de la finale des nationales 3. Par ailleurs, il aurait été demandé aux Boucles du printemps de se positionner sur le week-end du 24-25 octobre 2020, ce qui l'étonne. Il craint qu'en Nouvelle Aquitaine, l'organisation soit très compliquée.

Ludovic SYLVESTRE précise que ce week-end a été évoqué avant que le Bureau ne tranche. Un éventuel report de l'épreuve est d'ailleurs à l'étude. En outre, les clubs de DN semblent avoir la volonté de pouvoir courir le plus tard possible. Si la saison de la route venait à reprendre le 1^{er} juin 2020, ce qui ne semble pas d'actualité, la date du 24 octobre 2020 serait effectivement très éloignée. En revanche, si la saison route

venait à reprendre le 1^{er} août 2020, la date du 24 octobre 2020 serait logique. La situation de crise n'est pas facile à gérer.

Alain GHILONI demande si des aménagements de calendrier sont envisageables.

Ludovic SYLVESTRE précise qu'il convient de tenir un même discours. Dans un contexte critique où la saison route se limitera à 2 ou 3 mois, trouver de la place pour tous sera compliqué.

Pascal SERGENT indique que le climat des Hauts-de-France compliquera la tenue d'une course fin octobre. Par ailleurs, il y a peu de clubs DN dans cette région et ils sont pour la plupart en difficultés financières. Organiser les championnats au mois de septembre serait donc une solution à étudier.

Ludovic SYLVESTRE l'entend, et indique que le point relatif aux difficultés financières de certains clubs N1 et N2 a été remonté en CN route. Ces derniers ont été rapidement informés de la possibilité de recourir au chômage partiel. Ces clubs seront interrogés afin de connaître leur situation financière et des mesures seront prises pour la saison 2021. Cependant, l'ambition est de maintenir un calendrier route. La décision n'est pas facile, et il n'y a malheureusement aucune possibilité d'organiser ces championnats au mois de septembre.

Nicolas ROUGEON demande si un état des lieux des comités régionaux qui arrêteront leur saison en octobre et ceux qui la poursuivront en novembre existe. Il s'interroge également : certains comités régionaux envisagent-ils de ne pas organiser de championnat régional cette année afin de privilégier les épreuves traditionnelles ?

Ludovic SYLVESTRE répond que Marc TILLY a fait part la veille de la décision de son comité régional de ne pas organiser le championnat régional route. Il ne sait pas si d'autres comités ont pris cette décision. À date, les comités régionaux travaillent sur des reports d'épreuves.

Didier MARCHAND souhaite organiser le championnat de Bretagne. Cependant, les dates du 24 et du 25 octobre 2020 lui semblent très tardives.

Philippe LIMOUSIN estime qu'il ne faut pas sous-estimer l'envie de courir des compétiteurs. Ceci aidera à franchir l'obstacle de la diversité des activités cyclistes plus fortes à cette période qu'habituellement, ainsi que l'obstacle de la météo. Il convient donc de sortir du cadre de réflexion traditionnel et d'envoyer un signal aux acteurs du monde du cyclisme en leur permettant d'accomplir leur sport.

Claire FLORET demande des précisions concernant les championnats régionaux femmes et s'interroge sur l'opportunité de laisser la possibilité aux comités de fixer librement la date de report des championnats régionaux dès lors qu'ils n'entrent pas en concurrence avec une manche de coupe de France.

Ludovic SYLVESTRE répond que la question des championnats régionaux femmes ne relève pas de sa compétence. Par ailleurs, une certaine liberté est accordée. S'il n'y a pas de choc avec la coupe de France, cette possibilité paraît donc judicieuse.

Outre les manches de coupe de France, il convient cependant de prendre en compte les reports d'épreuves ce qui est complexe.

Sandrine JACQUES regrette que la date ne soit pas fixe pour tous, même si elle comprend le contexte spécifique. Cela posera en effet des problèmes de participation. Par ailleurs, l'ambition est de valoriser le championnat régional et des solutions sont recherchées. Cette date lui paraît très tardive et elle s'interroge sur l'éventualité de se passer de championnats régionaux sur l'ensemble du territoire en 2020. Enfin, au-delà des problèmes météorologiques, l'aspect multidisciplinaire de la Fédération ne semble pas pris en compte. Prolonger la saison route au vu du contexte actuel s'entend parfaitement, mais cette option empiète sur la saison cyclo-cross. Cette dernière sera-t-elle décalée ou non ? Des informations à ce sujet sont nécessaires.

Michel CALLOT précise que depuis plus de 25 ans, la saison de cyclo-cross démarre au 1^{er} septembre. Cette année, le flux de coureurs motivés par l'envie de continuer la route pourrait être plus important que les années passées. Dans les régions, cela doit laisser de la place pour faire cohabiter les épreuves de cyclo-cross avec les épreuves de route. Il serait donc regrettable de se priver de l'opportunité de densifier les activités de la Fédération au cours de la fin de l'année, période au cours de laquelle différentes activités peuvent être organisées. Enfin, les calendriers régionaux demeurent à la main des régions. Plus il y a d'efforts entrepris pour envoyer des signaux d'activité moins la casse sera limitée. Il est nécessaire d'envoyer un signal fort concernant le maintien des activités.

Nicolas ROUGEON évoque les championnats régionaux et note que l'importance de redensifier les calendriers sur la fin de saison a été évoquée. Cependant, il s'interroge sur la solution la plus intéressante économiquement pour la Fédération et les comités régionaux. S'agit-il d'organiser une compétition ou un championnat régional ?

Michel CALLOT répond que c'est la raison pour laquelle le Bureau exécutif a souhaité fixer une date à partir de laquelle les championnats régionaux pouvaient être organisés. Dans certaines régions, il y a une forte concentration de divisions nationales. Si une région décidait de fixer un championnat régional un dimanche, les épreuves fédérales en souffriraient alors puisqu'elles compteraient moins de participants. Le choix a donc été fait de fixer une date à partir de laquelle les championnats régionaux pouvaient être organisés. Dans certaines régions de France, il peut effectivement être plus facile d'allonger le calendrier compte tenu du climat. Le Bureau fédéral n'oblige cependant pas les régions à organiser un championnat régional. Si elles souhaitent organiser un championnat régional, elles doivent pouvoir le faire sans que cela n'impacte le reste du calendrier.

Vincent DEDIEU indique qu'il a envoyé un mail à Sylvain DUPLOYER lui demandant de tenir une réunion en visioconférence au sujet du cyclo-cross.

Gilles ZOPPI précise que ses équipes feront en sorte d'organiser ces championnats régionaux puisque l'ambition est de les revaloriser. Si tous les coureurs ont le choix entre des épreuves de route et des épreuves de cyclo-cross, il conviendrait de s'en féliciter. Par ailleurs, il importe de tenir compte des organisateurs qui risquent d'être perturbés. Dans ce cadre, ne serait-il pas intéressant de décaler le calendrier pour que

chaque comité régional et chaque club puissent, en toute connaissance de cause, autoriser un report de la saison de cyclo-cross ? Il convient d'être solidaires. Pour que la route puisse se tenir, le cyclo-cross devra apporter sa contribution.

Yannick POUHEY entend le point relatif au chevauchement mais rappelle qu'il y a d'autres disciplines telle que la piste. Par ailleurs, la concurrence entre les disciplines aura lieu quoiqu'il arrive.

Jean-Claude LECLERC note que des incertitudes entourent le déconfinement. Certaines problématiques risquent donc de se poser. En termes d'équité entre les régions, il sera ainsi difficile de tenir un championnat de France de l'avenir. Il conviendrait donc de prévoir un report au mois d'octobre.

Ludovic SYLVESTRE l'entend, mais note que les dates de report évoquées ne sont pas certaines. À date, le calendrier initial du 29 juillet au 2 août 2020 est maintenu et il sera tenu compte de la manière dont le déconfinement interviendra. Le calendrier serait donc éventuellement revu en fonction des circonstances.

Jean-Claude LECLERC rappelle que la possibilité de décaler d'un mois les épreuves de cyclo-cross a été évoquée au CNPR. Des informations sont attendues à ce sujet.

Sylvain DUPLOYER évoque ensuite le BMX et précise que toutes les épreuves de coupe de France sont à date annulées, sauf celle de La-Roche-sur-Yon. Cette dernière doit se tenir les 14 et 15 juin 2020. Les différentes épreuves seront quasiment toutes reportées en 2022, sauf s'il y avait un désistement en 2021. Par ailleurs, les Challenges France qui se déroulent par interrégions sont évoqués :

- Dans le Sud-Ouest : il semble compliqué que l'épreuve prévue à Bordeaux puisse tenir les 6 et 7 juin 2020. Une deuxième épreuve est prévue les 27 et 28 juin 2020 à Mont-de-Marsan et la troisième est prévue les 4 et 5 juillet 2020 à Soues.
- Dans le Sud-Est : un candidat s'est désisté et il reste deux épreuves (les 27 et 28 juin 2020 à Cournon et les 4 et 5 juillet 2020 à Saint-Étienne).
- Dans le Nord-Ouest un candidat s'est désisté et il reste deux épreuves (les 27 et 28 juin 2020 à Cholet et les 4 et 5 juillet 2020 à Caen).
- Dans le Nord-Est : deux candidats se sont désistés et il reste une épreuve (Saint-Quentin).

Il se pourrait que ces épreuves ne se tiennent pas. Auquel cas, un accès direct au Championnat de France et Challenge national serait prévu ainsi qu'au TF BMX. Par ailleurs, le précédent Bureau Exécutif a pris acte du fait qu'Avensan en Nouvelle Aquitaine ne pouvait rien organiser au-delà de la fin juin. Cette candidature est donc reportée à 2021 à la même date. En conséquence, des candidatures spontanées se sont manifestées et une a été retenue. Il s'agit de celle de Mours en Auvergne-Rhône-Alpes du 28 au 30 août 2020. Si l'autorisation de grand rassemblement n'était pas octroyée, un report à la fin octobre interviendrait.

Enfin, les championnats de France et Challenge national qui auront lieu à Lempdes ont été reportés aux 16, 17 et 18 octobre 2020. Ces dates pourraient cependant être modifiées.

Joël MARTINEZ tient à remercier les services de la Fédération qui ont fait preuve d'une grande réactivité concernant les modifications de calendrier. Pour information, le club de Lempdes est favorable à un report de cette épreuve au mois d'octobre. L'ambition est d'ailleurs de réorganiser cette épreuve sans pour autant mettre en difficultés financières le club. Les partenaires privés ont été contactés et ces derniers sont prêts à aider, sans toutefois pouvoir s'y engager. La Métropole de Clermont-Ferrand suit également l'organisation de ce championnat contrairement au département. Pour information, des contacts ont été pris avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et une réponse arrivera prochainement concernant le soutien accordé. Ce dernier sera primordial pour la tenue de cette épreuve et une position définitive sera connue d'ici une quinzaine de jours.

La question est posée si les pilotes qui n'ont pas pu s'entraîner pourront participer aux épreuves BMX.

Sylvain DUPLOYER estime que si les courses sont autorisées fin juin, cela signifiera que des sorties seront possibles avant cette date. Il est cependant pessimiste concernant l'organisation des épreuves interrégionales. Si ces épreuves étaient annulées, le Trophée de France des jeunes et le Championnat de France challenge pourraient tout de même se tenir en octobre. Enfin, la coupe d'Europe qui était liée à une coupe de France à Sarriens sera reportée à l'an prochain, tandis que les championnats régionaux sont reportés entre juin et octobre 2020.

Éric PIHET demande si les championnats régionaux se tiendront entre juin et octobre au choix des comités régionaux.

Sylvain DUPLOYER précise que l'objectif n'est pas de déterminer une quelconque date fixe cette année.

Par ailleurs, la première coupe de France freestyle s'est tenue au mois de février 2020 à Marseille, tandis que la seconde qui devait se dérouler à Strasbourg le 15 mai 2020 a été annulée. L'épreuve de Sérignan prévue fin août devrait être annulée également. Le Fise prévu à Montpellier devrait quant à lui être reporté, même s'il y a de grandes chances pour que cette épreuve soit finalement annulée. Enfin, l'épreuve du Havre devrait se tenir les 28 et 30 août 2020. La saison du freestyle est donc clairement mise à mal.

Éric JACOTE évoque ensuite le calendrier fédéral du VTT et précise que l'épreuve de Marseille est reportée. Les organisateurs ont présenté une première proposition au mois d'août qui a été abandonnée. Cette épreuve aura donc lieu les 2, 3 et 4 octobre 2020, sous réserve de la confirmation du calendrier de l'UCI. Le report de la coupe de France de Levens est par ailleurs à l'étude. Une proposition a été formulée pour la semaine du 16 octobre 2020 et une confirmation est attendue. En outre, l'épreuve de Lons-le-Saunier pourrait ne pas se tenir du fait des difficultés économiques rencontrées par les organisateurs et leurs partenaires. Un report est cependant espéré.

Par ailleurs, l'épreuve de Métabief est reportée à fin août, tandis que la Coupe de France d'Ussel est annulée. Elle est prévue en 2021 pour des raisons économiques. L'ensemble des autres épreuves sont maintenues, sauf si le confinement venait à être

prolongé. À date, l'impact économique du contexte pourrait conduire à une réflexion concernant une réduction des coûts et des charges. En outre, le Trophée de France des jeunes Vététistes est pour l'instant maintenu.

Enfin, le Président de la CN VTT remercie l'ensemble des organisateurs qui honorent leurs engagements dans le strict respect du modèle économique retenu. S'agissant des Championnats régionaux, la décision a été prise de laisser la liberté d'organiser ces championnats aux dates qui conviendraient le mieux à chacun. La libéralisation totale des quotas pour l'accession aux championnats de France sera d'ailleurs proposée au vote.

Yannick POUÉY évoque ensuite la piste et rappelle que la Coupe de France juniors piste était initialement prévue le 25 avril 2020. Puis, il a été décidé de la reporter au 7 juin 2020. Finalement il a été décidé d'annuler cette épreuve, et un report en 2021 est donc prévu au Neubourg. Par ailleurs, la Coupe de France de l'Américaine a été reportée et une date est à l'étude. La Coupe de France Fenioux Piste au Mans est pour sa part maintenue du 26 au 28 juin 2020. Un éventuel report est cependant envisageable. Les championnats de France piste Masters devraient quant à eux se tenir du 19 au 21 juin 2020 à Bourges même si un report pourrait certainement survenir. Enfin, les Championnats de France Piste Avenir et Élites qui devraient se tenir du 8 au 15 août 2020 sont maintenus a priori.

Jacky TARENNE précise que la ville de Bourges s'est manifestée très tardivement. Pour information, il a déjà formulé des demandes de subventions auprès du Conseil régional et du Conseil départemental. Il convient désormais de trouver les financements complémentaires, ce qui ne sera pas simple compte tenu des difficultés économiques attendues. Des reports de financement pourraient intervenir suite à l'annulation de la finale de la Coupe de France piste cadets.

Jacky TARENNE ajoute que les partenaires doivent y être favorables. Dans ce contexte, chacun devra consentir des efforts.

Jean-Claude ESNAULT évoque la coupe de France prévue du 26 au 28 juin 2020 et précise qu'un report en 2021 est envisagé.

Pascal SERGENT rappelle que le maire de Roubaix s'était engagé auprès de Michel CALLOT début janvier 2020 à organiser un évènement cette année.

Yannick POUÉY précise qu'il l'a en tête. Cependant, une problématique existe concernant la date de la sortie de crise et de l'évolution du calendrier piste UCI.

Pascal SERGENT indique qu'il relancera donc le maire de Roubaix une fois que les résultats du deuxième tour des élections municipales seront connus afin de connaître ses intentions.

Jean-Michel RICHEFORT évoque le cyclisme pour tous et précise que jusqu'au 31 mai 2020, 37 épreuves sont impactées. Par ailleurs, 14 de ces épreuves envisagent un report. S'agissant du Trophée Label d'or, un certain nombre d'épreuves sont reportées, notamment le Grandfondo Nice Côte d'Azur reporté au 11 octobre

2020 ou encore La Bourgogne Cyclo reportée au 11 juillet 2020. Le Granfondo La Vencoise est pour sa part reportée au 25 octobre 2020. En revanche, les inscriptions sont suspendues pour l'Ardéchoise alors que La Marmotte est reportée au 5 septembre 2020. En outre, les différentes épreuves des FFC Masterséries sont maintenues, même si ces dernières ne serviront pas de support aux qualifications. Les premières sont annulées, tandis des reports sont prévus pour les suivantes.

Jean-Michel RICHEFORT évoque ensuite les Championnats de France Masters prévus du 24 au 26 juillet 2020 dans l'Indre. Un point a été fait avec les organisateurs de cette épreuve. À date, tout est prêt. La volonté est en effet de maintenir cet évènement. La décision définitive sera prise au cours de la première quinzaine du mois de juin. Si cette épreuve ne pouvait finalement pas se tenir, un report en 2021 serait alors envisagé.

Cathy MONCASSIN évoque ensuite les épreuves officielles jeunes. Le Trophée de France des Jeunes Cyclistes est reporté à 2021. Par ailleurs, les finales de la Coupe de France cadets des départements et Coupe de France Minimes-Cadettes sont annulées, qu'il s'agisse de la route ou de la piste.

Stéphane GARCIA demande s'il est possible de contacter d'anciens organisateurs pour négocier des tarifs intéressants afin d'organiser des épreuves pour les jeunes.

Cathy MONCASSIN répond qu'une nouvelle formule doit être mise en place. Ensuite, un organisateur doit être trouvé.

Le Président précise que le concept de l'épreuve du TFJC a été revu et rappelle que cette dernière devait se tenir à Vichy. Il est bien évidemment possible de l'organiser ailleurs en France. Cependant, il ne reste que très peu de temps pour qu'un nouvel organisateur puisse s'approprier ce nouveau concept, dans un contexte de confinement. Toutes les hypothèses seront étudiées.

Marc TILLY indique que le comité régional des Pays de la Loire est dans l'incertitude et s'est posé toutes les questions évoquées en Conseil Fédéral. À date, l'orientation retenue se base sur une année blanche pour l'ensemble des championnats régionaux des Pays de la Loire, toutes catégories confondues hors cyclo-cross. Actuellement, il convient d'effectuer un important travail pour établir un calendrier qui soit le plus fourni possible à communiquer au plus grand nombre. L'ambition est en effet de permettre au plus grand nombre de participer aux compétitions une fois que la saison redémarrera. Les responsables de chaque commission ont donc été réunis afin d'avancer dans ce sens.

Délibérations associées sur les aménagements réglementaires

Le Président soumet au vote la première délibération relative aux conditions de participation au Trophée de France.

La première délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (26 voix favorables et 1 abstention).

Le Président soumet au vote la deuxième délibération relative aux conditions de participation aux championnats de France et challenge national.

La deuxième délibération est adoptée à l'unanimité des 27 votants.

Le Président soumet au vote la troisième délibération relative au VTT et aux conditions de participation aux championnats de France XCO.

La troisième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (26 voix favorables et 1 abstention).

Le Président soumet au vote la quatrième délibération relative à la Jeunesse et à la coupe de France cadets des départements- Quotas Championnats de France Avenir Route et Piste

La quatrième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (25 voix favorables et 2 abstentions).

Le Président soumet au vote la cinquième délibération relative à la route et aux conditions de participation aux championnats de France route – épreuve en ligne amateur – plan A.

La cinquième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (23 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions).

Le Président soumet au vote la sixième délibération relative à la route et aux conditions de participation aux championnats de France route – épreuve en ligne amateur – plan B.

La sixième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (24 voix favorables et 3 abstentions).

Le Président soumet au vote la septième délibération relative à la route et aux conditions de participation aux championnats de France route – épreuve en ligne femme – plan A.

La septième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (24 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions).

Le Président soumet au vote la huitième délibération relative à la route et aux conditions de participation aux championnats de France route – épreuve en ligne femme – plan B.

La huitième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (25 voix favorables et 2 abstentions).

Le Président soumet au vote la neuvième délibération relative à la route et aux conditions de participation aux championnats de France avenir route – participation juniors.

La neuvième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (25 voix favorables et 2 abstentions).

Le Président soumet au vote la dixième délibération relative à la route et aux conditions de participation aux championnats de France avenir route – Participation espoirs.

La dixième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (26 voix favorables et 1 abstention).

Le Président soumet au vote la onzième délibération relative à la route et aux conditions de participation aux championnats de France avenir route – Participation cadets.

La onzième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (25 voix favorables et 2 abstentions).

Le Président soumet au vote la douzième délibération relative à la piste et aux conditions de participation Coupe de France Américaine et hors quotas – plan A.

La douzième délibération est adoptée à l'unanimité des 27 votants.

Le Président soumet au vote la treizième délibération relative à la piste et aux conditions de participation Coupe de France Américaine et hors quotas – plan B.

La treizième délibération est adoptée à l'unanimité des 26 votants. Un bulletin blanc est comptabilisé.

Le Président soumet au vote la quatorzième délibération relative à la piste et à la Coupe de France Fenioux piste – hors quotas – plan A.

La quatorzième délibération est adoptée à l'unanimité des 27 votants.

Le Président soumet au vote la quinzième délibération relative à la piste et à la coupe de France Fenioux piste – hors quotas – plan B.

La quinzième délibération est adoptée à l'unanimité des 27 votants.

Le Président soumet au vote la seizième délibération relative à la piste et aux conditions de participation Championnats de France piste.

La seizième délibération est adoptée à la majorité des 27 votants (26 voix favorables et 1 abstention).

Le Président soumet au vote la dix-septième délibération relative au CPT et aux conditions de participation championnats de France route masters.

La dix-septième délibération est adoptée à l'unanimité des 27 votants.

Impact Comités Régionaux

Michel CALLOT indique que lors de l'élaboration de l'ordre du jour, les équipes ont pris en compte le fait que des répercussions particulières pour les comités régionaux pouvaient être évoquées en séance.

Vincent DEDIEU précise qu'il attend de savoir de quoi l'avenir sera fait relayé en cela par Jean-Claude LECLERC et Pascal SERGENT.

Alfred DEFONTIS attend que le confinement s'achève en Martinique afin que la saison puisse redémarrer. Par ailleurs, cette île dispose d'un climat clément qui lui permet donc de reprendre la compétition à n'importe quel moment. En revanche, il craint que des licenciés réclament le remboursement de leur licence, au cas où la saison ne reprendrait pas.

Michel CALLOT précise que la licence n'est pas liée à des conditions particulières d'activité. Il s'agit d'un acte d'adhésion à une association. La Fédération Française de Cyclisme travaille d'ailleurs avec d'autres acteurs du sport ainsi que le Ministère pour qu'un message affirmant ce principe soit communiqué au niveau national.

Stéphane GARCIA indique que les clubs apportent leur soutien aux présidents des comités régionaux. Ils connaissent en effet les difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés et leur font confiance pour faire face à cette crise.

Le Président espère que le CNOSF interviendra sur ce sujet puisque son impact sera plus important.

Michel CALLOT indique qu'il fera part de la position de la Fédération Française de Cyclisme qui est partagée par d'autres acteurs lors de la prochaine Commission olympique.

Nicolas ROUGEON précise que la Fédération a effectué un travail important auprès de ses licenciés, en proposant de nombreuses actions comme « *Roulez chez vous* ». Il convient de s'en féliciter.

VIII. RÉFLEXIONS

Réglementation des mutations

Ouverture plus large des compétitions (courses en semaine/catégories/maintien ou non des grilles de prix)

Licence qui accompagne la relance et qui favorise l'attractivité vers nos clubs et activités

Etc.

Michel CALLOT propose de rappeler les quelques orientations prises concernant les réflexions conduites actuellement au siège et partagées avec les présidents de comités régionaux. Un premier projet répond ainsi à une demande relative aux mutations. Puisque la saison route est décalée, les mutations peuvent également être décalées. Des sujets réglementaires demeurent néanmoins.

Par ailleurs, une réflexion concerne l'activité et cette dernière doit trouver un relais au sein des régions en proposant par exemple des courses en semaine au cours de l'été. Une certaine souplesse dans les catégories pourrait également être adoptée pour certaines épreuves afin de proposer l'activité la plus soutenue au maximum de licenciés.

En outre, il y a des débats concernant les grilles de prix ainsi que des réflexions concernant la problématique des droits d'organisation, ou encore concernant les modalités de licence. Certaines licences pourraient en effet constituer une source d'attractivité particulière. Toutefois, il convient d'être vigilant à ce sujet puisqu'en parallèle il y aura une négociation essentielle pour les finances de la Fédération Française de Cyclisme, des comités régionaux et du secteur professionnel avec l'assureur.

Jean Claude LECLERC l'entend, mais note qu'il y a de nombreuses difficultés. Un report en juillet et août est certes idéal. Toutefois, cette solution est compliquée à mettre en œuvre dans certaines régions, notamment en Normandie.

D'autres estiment que chaque région doit pouvoir choisir de les organiser ou non. Certaines risquent en effet d'être confrontées à des difficultés.

Michel CALLOT l'entend et précise qu'il convient d'intégrer dans la réflexion à mener une souplesse de décision qui pourrait être déléguée aux régions. Les caractéristiques d'activités diffèrent en effet. Puisque l'adoption d'une mesure destinée à aider ne doit pénaliser personne, l'ambition est de veiller à ce que ce dispositif soit le plus régionalisé possible. Peut-être que cette posture pourrait également aider pour la suite.

IX. QUESTIONS DES MEMBRES DU CF

Vincent DEDIEU indique que suite à la réunion avec les DN et les Présidents de département, il semble nécessaire de limiter les déplacements des coureurs. L'idée de courses par handicap a donc été évoquée dans ce cadre. Les lieux d'habitation des coureurs pourraient être pris en compte.

Michel CALLOT estime qu'il est important de tenter de nouveaux concepts. Il croit beaucoup à la course par handicap et considère que ces expérimentations pourraient servir pour l'avenir.

Gilles ZOPPI demande si la liberté octroyée aux régions pourrait aller jusqu'à une libéralisation de la date d'organisation des championnats régionaux.

Michel CALLOT juge que ce serait compliqué.

Le Président remarque que la catégorie « juniors » est sacrifiée cette année ainsi que d'autres catégories d'âge en fonction des disciplines. Des réflexions devraient donc être menées en faveur de cette population.

Le Président l'entend et précise que la réflexion s'est surtout concentrée sur les cadets et juniors. Une problématique existe sans doute concernant les espoirs.

Il convient également de connaître la position de l'UCI et de la DTN. Ce sujet sera d'ailleurs prochainement évoqué en Bureau Exécutif.

Michel CALLOT confirme et note que deux enjeux existent. Le premier concerne un redoublement potentiel qui nécessiterait une mesure générale et internationale. Cela pourrait ensuite provoquer une redéfinition des catégories. Toutefois, cela n'empêche pas de réfléchir à des dispositions qui pourraient s'appliquer au début de saison ainsi qu'à des périodes de transition. L'objectif serait d'éviter que le redoublement d'une génération n'impacte la génération suivante.

Le Président estime que ce sont des pistes de réflexion qu'il conviendra d'approfondir.

Jacky TARENNE rappelle qu'il avait évoqué en CNPR la nécessité de disposer de la tarification des licences fin juin/début juillet afin de pouvoir établir les licences dès la rentrée. Par ailleurs, il estime qu'il serait intéressant de disposer d'un flyer afin d'attirer des jeunes vers la Fédération Française de Cyclisme.

Le Président en prend note et évoque la possibilité de mettre en place des licences accueil dès le mois de juillet.

Jacky TARENNE ajoute qu'il convient de disposer de moyens d'attraction de nouveaux licenciés, mais également de moyens financiers pour informer et communiquer. Par ailleurs, la durée des licences pourrait être allongée.

Ludovic SYLVESTRE indique que les services marketing et communication de la Fédération Française de Cyclisme travaillent sur un support qui pourrait servir à communiquer.

Marie-Françoise POTEREAU évoque la carte passerelle avec l'USEP qui permet d'accueillir des jeunes pour leur permettre de découvrir la pratique sportive. Elle estime qu'il convient d'être proactif sur ce sujet.

Le Président précise qu'une communication à ce sujet a été élaborée.

Michel CALLOT partage la nécessité d'être créatif concernant les outils fournis aux clubs afin de parvenir à attirer. Il estime également qu'il convient d'attirer l'attention des clubs sur le fait que ces derniers doivent proposer de l'activité cet été, s'ils le peuvent, et pas uniquement des compétitions. Cela peut être une manière de se différencier d'autres sports.

Le Président partage ce point et précise que les activités qui interviendront après le déconfinement doivent être préparées.

Vincent DEDIEU suggère de tenir certaines réunions en visioconférence ce qui permettrait de générer des économies.

Le Président estime qu'organiser un Conseil Fédéral en visioconférence pourrait effectivement être intéressant.

Michel CALLOT indique que des mesures d'économie devront être adoptées. Dans ce contexte, les modes de fonctionnement permettant de travailler autrement doivent être étudiés. Cela permettrait également de gagner du temps.

Le Président remercie les membres du Conseil Fédéral pour cette réunion au cours de laquelle de nombreuses réponses ont été apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Le Président

Le secrétaire de séance

Didier MARCHAND